

**ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE**

WT/MIN(03)/ST/66
12 septembre 2003

(03-4863)

personnes démunies d'avoir un meilleur accès aux médicaments. Nous nous félicitons de cet accord qui est un élément essentiel pour lutter contre les maladies transmissibles.

Nous devons aussi faire de réels progrès pour ce qui est du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement Membres de l'OMC, en confirmant un ensemble de résultats positifs et constructifs, et convenir d'un programme de travail concernant les décisions relatives au traitement spécial et différencié qui sont en suspens.

Je souhaite néanmoins souligner que l'approche relative à une meilleure intégration des pays en développement au système commercial multilatéral devrait tenir compte des limitations spécifiques de ces pays, qui résultent de l'écart important entre leurs niveaux de développement et de la nature variable des divers Accords de l'OMC.

En ce qui concerne les mesures spécifiques destinées à aider les pays les moins avancés, je souhaite souligner que des niveaux d'accès comparables à ceux du régime de l'UE "Tout sauf les armes" doivent être accordés à ces pays au niveau mondial. Il faudrait que les pays développés et les plus développés des pays en développement s'y engagent si nous voulons véritablement donner la priorité aux questions qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement.

Permettez-moi d'aborder maintenant d'autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour.

L'agriculture en fait partie. La réforme récente de la politique agricole de l'UE réduira sensiblement nos subventions faussant les échanges. Cela permettra à l'UE d'entreprendre un

Pour conclure, je dirais que nous avons la responsabilité particulière de trouver des solutions collectives pour que tous les pays puissent bénéficier des résultats de ce cycle de négociations. Le Portugal s'engage à faire des efforts pour y parvenir.
